



Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec	Représentants des chaînes Loblaw's, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Métro Sobey's M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme
--	--

29 septembre 2009

Prix minimum de la pomme (tardive) destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2009

Décision du comité de prix du 28 septembre 2009 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc., la Fédération des producteurs de pommes du Québec de fixer le prix de la variété Honeycrisp.

Date	Sunrise Paulared et Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan	Gala	Honeycrisp
À compter du début de l'écoulement	S : 11,50 \$ C : 11,50 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$	S : 11,50 \$ C : 13,00 \$		
À compter du début de l'écoulement						S : 11,50 \$ C : 15,00 \$	
À compter du début de l'écoulement							S : non disp. C : 34 \$ ***

AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES

À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule
--	---

*** Spécifications pour la Honeycrisp

- En cellules ou en plateaux uniquement : calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm)
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

C : cellule S : sac

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **mercredi 28 octobre 2009 à compter de 19 h** dans le but de rediscuter des prix des pommes Honeycrisp.

PRISE DES INVENTAIRES EN ENTREPÔTS

Cette année, la prise des inventaires en entrepôts se déroulera du **19 au 25 octobre 2009**.

Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2009



Le 28 septembre 2009, à la suite d'une rencontre, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de **devancer la date de mise en marché de la variété CORTLAND au LUNDI 5 OCTOBRE 2009**. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent pour la plupart, le jeudi selon les nouvelles circulaires des chaînes alimentaires.

SEPTEMBRE										
Sunrise N Paulared	3	Sunrise N Paulared Lobo xx	10	Paulared Lobo	17	Paulared Lobo McIntosh	21	Paulared Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N	24	
OCTOBRE										
Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N	1	Cortland	5	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland0	8	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland	15	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland	22	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Empire Cortland
										29

xx : quantité limitée

N : nouvelle variété en quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non autorisés**.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2009 – FAB LE PRODUCTEUR

Décisions du **16 septembre 2009** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS OPALESCENT *
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0574 \$ la livre ou 2,41 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) Tardives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 17 septembre 2009		Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,075 \$ la livre ou 3,15 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)

* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité

** **Également, les transformateurs demandent à ce que les pommes destinées pour entreposage respectent la qualité et la maturité requises et que la variété McIntosh soit livrée avant le 1^{er} octobre 2009.**

Daniel Ruel